

**DEMANDE D'EXTENSION DE GARANTIE
D'ASSURANCE POUR L'APPRENTISSAGE
ANTICIPÉ DE LA CONDUITE
DOCUMENT DESTINÉ À L'ASSURANCE**

ÉLÈVE:

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

N° du livret d'apprentissage:

VÉHICULE(S):

Marque	Type	N° d'immatriculation

CONTRAT:

Nom du souscripteur:

N° de police ou sociétaire:

Date de souscription:

Taux de bonus ou de malus

ACCOMPAGNATEUR (1)

	NOM	PRÉNOM	DATE de naissance	DATE de délivrance du permis B	NOMBRE de sinistres déclarés avec responsabilité depuis 3 ans
Père (*)					
Mère (*)					
Tuteur légal (*) et/ou un accompagnateur désigné par le tuteur légal					
Autre(s)					

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

CACHET DE L'AUTO-ÉCOLE

Raison sociale:

Adresse:

.....

Les soussignés

- certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus:
- certifient avoir pris connaissance des conditions qui s'imposent en matière de conduite accompagnée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite (arrêté relatif à l'apprentissage anticipé de la conduite) et s'engagent à s'y conformer.

Ils déclarent être informés que tout manquement au respect des conditions rappelées ci-dessus, ainsi que toute fausse déclaration, sont susceptibles d'entraîner le refus de garantie, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Signature du souscripteur:

Signature de l'accompagnateur (2):

-
- (1) Doit être conducteur dénommé au contrat
(2) Au contrat où l'accompagnateur ne serait pas le souscripteur du contrat
(*) Lorsque l'élève est mineur

LETTRE-AVENANT
À L'USAGE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
DOCUMENT DESTINÉ À L'ÉLÈVE

La société d'assurances ci-dessous dénommée

CACHET DE L'ASSURANCE

.....
.....
.....
.....
.....

sollicitée par demande en date du/...../20..... en vue d'une participation à l'apprentissage anticipé de la conduite, déclare accepter l'extension des garanties à la situation de conduite accompagnée.

Contrat d'assurance n°:

Numéro d'immatriculation du ou des véhicules:

Nom et prénom du souscripteur:

Nom et prénom de l'élève:

Nom et prénom du ou des accompagnateur(s):

.....

Cette garantie ne doit pas faire l'objet de conditions différentes de tarification par rapport à celles prévues au contrat et acceptées par le souscripteur.

Au niveau de la franchise:

- le contrat ne prévoyant pas de franchise ne doit pas faire l'objet de modification;
- lorsque le contrat prévoit une franchise, celle-ci est appliquée sans modification.

Le montant de cette franchise est de

véhicules(s)	responsabilité civile	dommages
1		
2		
3		

A, le

pour la société d'assurances

L'extension de garanties délivrée avant le début de la formation initiale, ne prendra effet qu'à la date d'établissement de l'« attestation de fin de formation initiale ».

